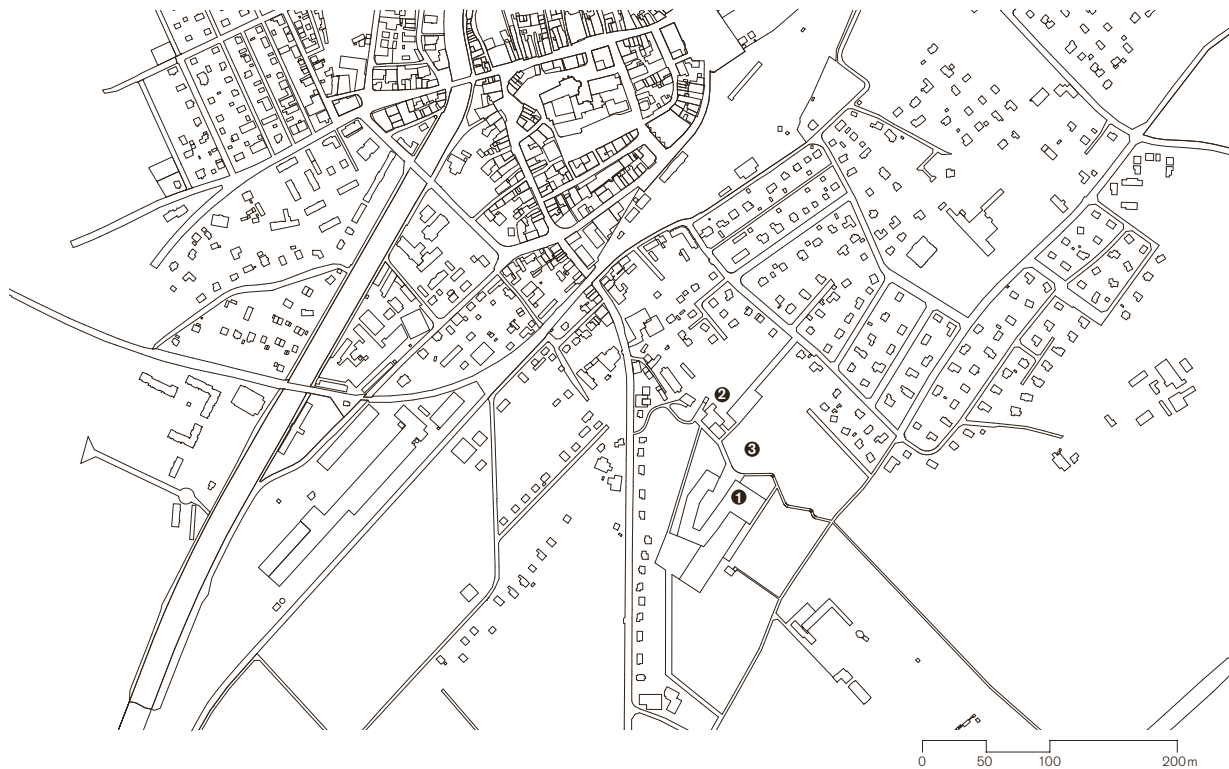

gymnase intercantonal de la Broye

Payerne







Plan de situation

- 1/ Gymnase
- 2/ Ferme de la Blancherie
- 3/ Espace paysager

Genèse d'un projet

ALEXANDRE ANTIPAS – CHEF DE PROJET, ARCHITECTE, COPRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE CONSTRUCTION

CHARLES-HENRI LANG – ARCHITECTE CANTONAL FRIBOURG, COPRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE CONSTRUCTION

Douze années de gestation et de démarches préalables pour deux années de chantier. Voici comment on pourrait résumer le calendrier de cette passionnante aventure.

En effet, celle-ci débuta en 1990 par la constitution d'un groupe de travail au sein de la Communauté régionale de développement de la Broye fribourgeoise et vaudoise – connue sous l'abréviation «COREB» – et par une demande officielle auprès des Conseillers d'Etat des deux cantons, chargés de l'instruction publique, en vue de la création d'un Gymnase intercantonal de la Broye.

Conscients des besoins futurs en matière de constructions scolaires, mais aussi et surtout de l'intérêt social et économique d'un tel établissement pour la région, les Conseils d'Etat, tant fribourgeois que vaudois, ont donné une suite quasi immédiate à cette demande en désignant un groupe intercantonal chargé d'examiner tous les aspects concrets de ce projet.

Il s'agissait tout d'abord de trouver un terrain. Plusieurs sites étaient en lice. Certains avaient l'avantage d'être gratuits, d'autres d'être à cheval sur la frontière Vaud – Fribourg, d'autres enfin, d'être immédiatement constructibles.

Il a fallu au groupe beaucoup de sérénité et une forte volonté de ne pas se laisser influencer par des facteurs «contextuels» pour que celui-ci mette la priorité sur l'étendue de la zone concernée par le futur établissement, sur l'accessibilité par les transports publics et sur les qualités spatiales et environnementales du site.

Ces priorités ont conduit au choix du terrain de la Blancherie. Ce choix était d'autant plus difficile que le terrain était trop vaste pour n'accueillir que le Gymnase. De plus, le terrain n'était pas immédiatement constructible car colloqué en zone intermédiaire. Il fallait donc trouver des modalités de collaboration et de partage avec la Commune de Payerne et, ensuite, mettre en route tout le

processus d'élaboration d'un Plan Directeur Localisé (PDL) et d'un Plan Partiel d'Affectation (PPA) en constante relation avec les voisins du site et la station fédérale d'aérodrome, avant de pouvoir acheter le terrain et lancer le concours d'architecture.

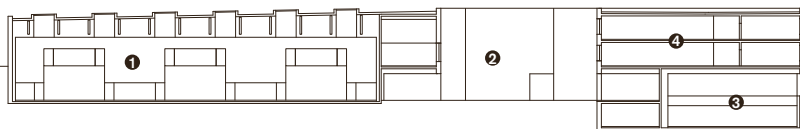
Ces multiples collaborations, soudées par la profonde conviction d'œuvrer pour un projet essentiel à tous les points de vue, ont eu comme résultat de franchir toutes les étapes de ce long processus sans rencontrer d'obstacles, sans oppositions, avec, à la clé, une votation populaire au score exceptionnel, qui a confirmé le crédit de construction de 69,4 millions de francs accordé précédemment par les Grands Conseils des deux Cantons. Ainsi, le chantier a pu débuter immédiatement après le référendum, en juin 2003.

Dès cet instant commença la phase concrète de la matérialisation, dirigée par le comité de projet coprésidé par les deux conseillers d'Etat chargés des travaux publics et des infrastructures et conduite, pour la partie opérationnelle, par la commission de construction.

C'est au nom de celle-ci que les soussignés souhaitent exprimer leur vive reconnaissance aux Autorités politiques et à toutes les institutions et personnes qui ont rendu possible cette réalisation, leurs sincères félicitations aux architectes et aux ingénieurs pour la qualité de leurs prestations et de leur engagement, ainsi que leurs remerciements à toutes les entreprises et artisans qui ont transformé les idées en matérialité.

Deux années pour un chantier si important et si complexe est extrêmement court mais ce défi a été relevé avec succès et, heureusement, sans problèmes majeurs, sans oppositions ni recours.

Le résultat est là, magnifique, livré aux utilisateurs, pour le plus grand profit des futurs gymnasiens et la région tout entière.



Coupe sur salles de sport
Coupe sur cour

1/ Salles de sport
2/ Cour
3/ Aula
4/ Salles de classes

Concept architectural

MATTIAS BOEGLI, ADRIAN KRAMP – ARCHITECTES

Le site et le programme

Le Gymnase intercantonal de la région de la Broye, est bâti sur une parcelle en pente qui surplombe la ville de Payerne et dispose d'une vue splendide sur la vieille ville et son abbatale avec le Jura en arrière-plan. La parcelle en périphérie de la cité faisait partie du vaste domaine agricole de la Blancherie. Un plan de quartier définissait les lignes directrices de l'implantation du Gymnase : l'aménagement des accès au campus, l'emplacement des différentes zones constructibles, l'aménagement d'un espace paysager central, les limites de construction et les gabarits. De plus, le programme prévoyait la réaffectation de la ferme de la Blancherie et son intégration à l'espace paysager et au complexe scolaire en qualité de « mémoire du lieu ». Sur cette base, la thématique paysagère a été reprise dans le parti architectural du projet.

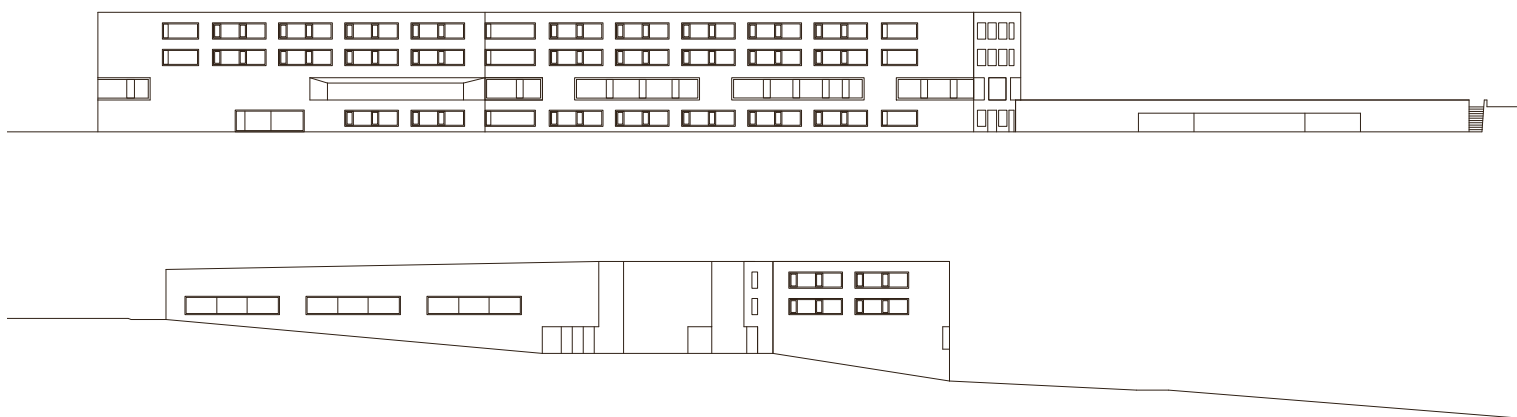
Le projet

Plusieurs défis devaient être relevés. Le premier était de donner une identité à cette nouvelle institution. Le second était d'intégrer en périphérie de la ville un bâtiment de taille importante, comparable volumétriquement à celle de l'abbatale ou de la fabrique Eternit. Le Gymnase forme quasiment un quartier à lui seul, permettant de recevoir plus de 1000 personnes. La gageure était donc de lui donner une forme adaptée à son environnement tout en gardant une échelle humaine. La forme générale qui évoque une fau-cille doit générer un lieu à forte identité qui s'insère naturellement

dans la pente. « Barre-brise » est la devise du projet de concours en référence à la forme du bâtiment qui se brise en plusieurs endroits, créant ainsi des espaces extérieurs différenciés et spécifiques à chaque fonction.

La cour constitue la composante urbaine du nouvel ensemble. C'est le cœur autour duquel se développe le bâtiment. S'ouvrant généreusement en direction de la Ferme de la Blancherie, elle accueille la plupart des étudiants qui arrivent depuis la gare de Payerne. Elle devient ainsi le véritable foyer de l'école à ciel ouvert. Le préau couvert, véritable « fenêtre avec vue » met en scène de manière spectaculaire la vue sur Payerne, la plaine de la Broye et le Jura. Les zones d'entrée desservent non seulement les étages mais également les affectations publiques du rez-de-chaussée, soit la partie sportive, l'aula, le centre de documentation, l'administration et le restaurant.

Contrairement au rez-de-chaussée, le couloir central forme la colonne vertébrale de l'école dans les étages. D'une longueur de près de 280 m, il relie tous les espaces d'un même niveau et absorbe les variations géométriques du bâtiment. Les différentes largeurs et cassures de la forme brisée lui donnent une échelle juste, rythmée par la présence régulière de zones de détente qui offrent des vues différenciées sur le paysage et sur la cour. Ces espaces meublés de grandes tables en forme de nuage deviennent les lieux de rencontre des étudiants et favorisent les échanges. Les salles de classe sont conçues comme des « chambres » de séjour.



Façade nord-ouest
Façade nord-est

L'architecture

Le corps du bâtiment est issu de la topographie, à l'image d'une motte de terre coupée à la pelle. Cette analogie avec le sol s'exprime également par la matérialisation des façades, en béton teinté dans la masse avec agrégats foncés. Le bouchardage souligne la composition et donne à l'ensemble du bâtiment son caractère monolithique. Au gré des variations de la lumière, la surface acquiert une douceur presque textile. Les percements dans le volume permettent des vues en rapport avec les éléments forts du paysage. Ils déterminent les préaux et les entrées. Les fenêtres généreusement dimensionnées, rythment la façade. Dans les étages généralement destinés à l'enseignement, chaque fenêtre correspond à une salle de classe. Au rez-de-chaussée, les ouvertures d'une taille plus importante, expriment l'usage public de l'étage. Toutes les fenêtres du bâtiment ont un cadre métallique en alu éloxé dont le caractère raffiné et précis contraste avec la texture rugueuse et brute du béton.

À l'intérieur du bâtiment, les espaces de circulation d'une grande fluidité assurent la mise en valeur des différentes vues. Les portes et casiers sont intégrés dans les parois et peints dans le même ton que les murs. D'un vert très clair, parois et plafond contrastent avec la couleur sombre du sol coulé en Terrazzo bitumineux. Les salles de classe sont caractérisées par une grande fenêtre. Le revêtement de sol en parquet de chêne huilé et les luminaires suspendus contribuent à leur conférer une ambiance chaleureuse.

La Ferme de la Blancherie

La Ferme de la Blancherie incarne la « mémoire du lieu » et son passé agricole. Sa rénovation a permis la reconstitution de l'ancienne répartition typologique du bâtiment. Il en résulte une liaison étroite et subtile entre la substance existante et les nouveaux éléments construits. L'ancienne partie habitable de la ferme contient l'appartement du concierge. Les accès aux ateliers de dessin et aux bureaux de l'orientation professionnelle se font au travers de chacune des deux annexes. L'ancienne étable abrite les deux ateliers de dessin, séparés par un espace de service. L'espace culturel se trouve dans l'ancienne grange. Il est accessible par une rampe qui se prolonge à l'intérieur vers un foyer. Sur la place en pavés le vieux tilleul majestueux continuera à offrir une ombre généreuse à des générations d'étudiants.



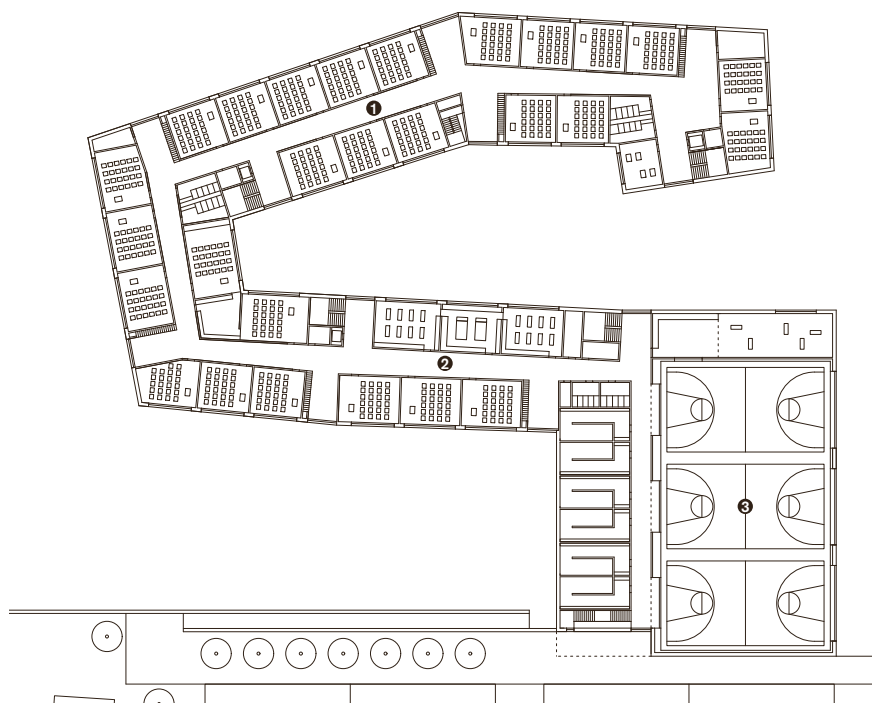
L'œuvre d'art

L'artiste Isabelle Krieg s'est inspirée de l'implantation du bâtiment et son rapport avec le paysage ainsi que l'espace de sa cour, défini par les façades massives et minérales. Elle a travaillé selon une double référence : celle du méandre d'une rivière bordée de falaises et celle du jardin japonais avec ses paysages stylisés. L'artiste en a fait une synthèse en marquant les surfaces goudronnées par un dessin de lignes qui ondulent et rappellent les traces de râteau dans le gravier des jardins zen. Les îlots de gazon avec quelques ginkgos ainsi que le mobilier urbain ponctuent agréablement la cour. Cette œuvre d'art, dénommée « rivière » par l'artiste, dégage une grande force, perceptible depuis les étages ou simplement en flânant dans la cour. L'œuvre dialogue avec le bâtiment et le complète idéalement.

Le constat

A travers le projet du Gymnase intercantonal de la Broye, nous avons pu travailler sur quelques thèmes architecturaux qui nous sont chers. La difficulté de travailler « sur la prairie verte » nous a vite amené à développer un parti architectural issu des qualités paysagères du site. Leur mise en valeur relie fortement le bâtiment à son contexte. Malgré sa taille imposante, le bâtiment permet à chacun de ses occupants d'y trouver une ambiance de travail individuel et collectif de grande qualité. L'image de la nouvelle institution est mise en valeur par l'autonomie du langage architectural, par la générosité des espaces de rencontres et la fluidité des parcours. Le bâtiment surprend par sa forme et sa volumétrie tout en affirmant une force tranquille et mesurée.

Pour nous, jeunes architectes, le concours d'architecture a été un extraordinaire tremplin. Grâce à l'excellente préparation et au bon suivi du dossier ainsi qu'à la confiance que le Maître d'Ouvrage a témoignée à toute l'équipe de planification, le projet et la réalisation se sont déroulés d'une manière optimale.



Etages 1+2

- 1/ Salles de classes
- 2/ Salles de sciences
- 3/ Salles de sport

Développement durable du choix du site à la préservation des ressources

MATTIAS BOEGLI, ADRIAN KRAMP – ARCHITECTES

Lors de la conception de la construction du Gymnase, une attention toute particulière a été apportée aux aspects divers du développement durable et de l'utilisation des ressources naturelles. Un premier point essentiel a été le choix du site. La ville de Payerne est idéalement située à l'interface des transports publics de la région (train et bus). Le terrain retenu se situe à 5 minutes à pied de la gare. L'équipement de tout le coteau, les activités scolaires, les futures habitations et la zone de loisirs et détente étaient coordonnés au travers d'un plan directeur localisé (PDL) et d'un plan partiel d'affectation (PPA) qui ont été à la base du programme du concours d'architecture.

Voici quelques stratégies techniques qui illustrent bien la bonne utilisation des ressources naturelles:

Label Minergie®

La construction, en conformité avec le Label Minergie®, comporte, d'une part la réalisation d'une enveloppe étanche avec une isolation très performante, et, d'autre part une ventilation contrôlée des locaux habités. Ce concept permet d'avoir un minimum de pertes par l'enveloppe et surtout, par le biais d'échangeurs de chaleur, de récupérer la chaleur de l'air vicié pour préchauffer l'air frais. Mis à part des avantages énergétiques indéniables, cette installation apporte un confort accru par le renouvellement constant de l'air dans les salles de classe. Il est néanmoins possible d'ouvrir les fenêtres dans chaque salle. Le Gymnase intercantonal de la Broye a reçu le Label Minergie® lors de la cérémonie d'inauguration.

Chauffage et couplage chaleur-force

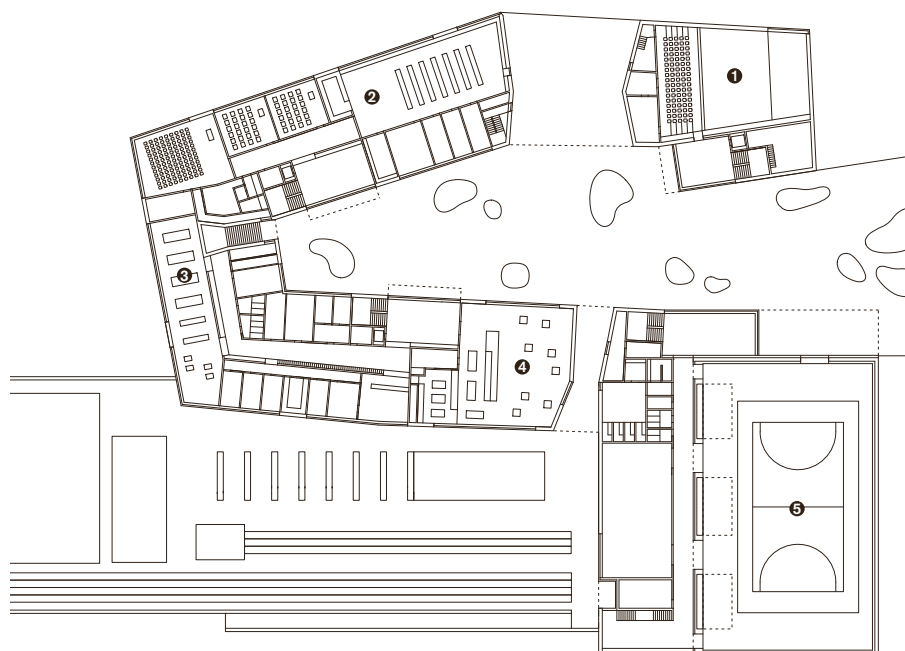
Le chauffage du GYB se fait au gaz. Une unité de couplage chaleur-force permet la production d'électricité pendant les périodes de fonctionnement. Cette électricité peut être utilisée par le GYB ou restituée dans le réseau d'électricité général.

Utilisation eau de pluie

Dans le souci général de l'utilisation judicieuse des ressources naturelles, le concept sanitaire prévoit deux réseaux d'eau: l'un alimenté en eau potable et l'autre par l'eau de pluie collectée et filtrée à l'usage du rinçage des toilettes, de l'entretien et de l'arrosage extérieur. L'économie annuelle en eau potable est estimée à 2500 m³ environ.

Utilisation du bois

Le système porteur de la salle de sport est réalisé en poutres de bois triangulées. Le bois est aussi utilisé pour les revêtements de parois et de plafonds de la salle de sport, les casiers ainsi que les portes intérieures. Les sols des salles d'enseignement sont revêtus d'un parquet en chêne massif.

**Rez-de-chaussée**

- 1/ Aula
- 2/ Bibliothèque
- 3/ Administration / salle des maîtres
- 4/ Restaurant
- 5/ Salles de sport

L'imaginaire et le réel: promenade dans le temps

BRUNO MARCHAND — PROFESSEUR EPFL

C'est toujours avec intérêt – mais aussi un peu d'appréhension – que l'on visite une réalisation primée dans un concours qu'on a soi-même jugé quelques années plus tôt. Intérêt et appréhension, car il s'agit en quelque sorte d'un « retour sur les lieux du crime », à la recherche des indices qui confirment (ou infirment) que l'investigation a été bien menée, que les faits architecturaux évalués s'avèrent de qualité maintenant qu'ils sont perçus à la lumière du jour.

Ces indices jalonnent une promenade dans le temps, caractérisée par un mouvement d'oscillation entre ce qu'on observe in situ et les souvenirs du jury – souvenirs des échanges, des avis contrastés des autres membres, parfois aussi de la découverte, à travers l'opinion de l'autre, d'un aspect du projet qui nous avait échappé.

Les séances de jugement d'un concours sont en effet des moments à part: il faut savoir objectiver ses propres sentiments, dépasser parfois ses premières impressions pour les reconsidérer plus tard, à la lumière de l'appréciation collective qui prend progressivement forme pour aboutir à la consécration d'un seul projet.

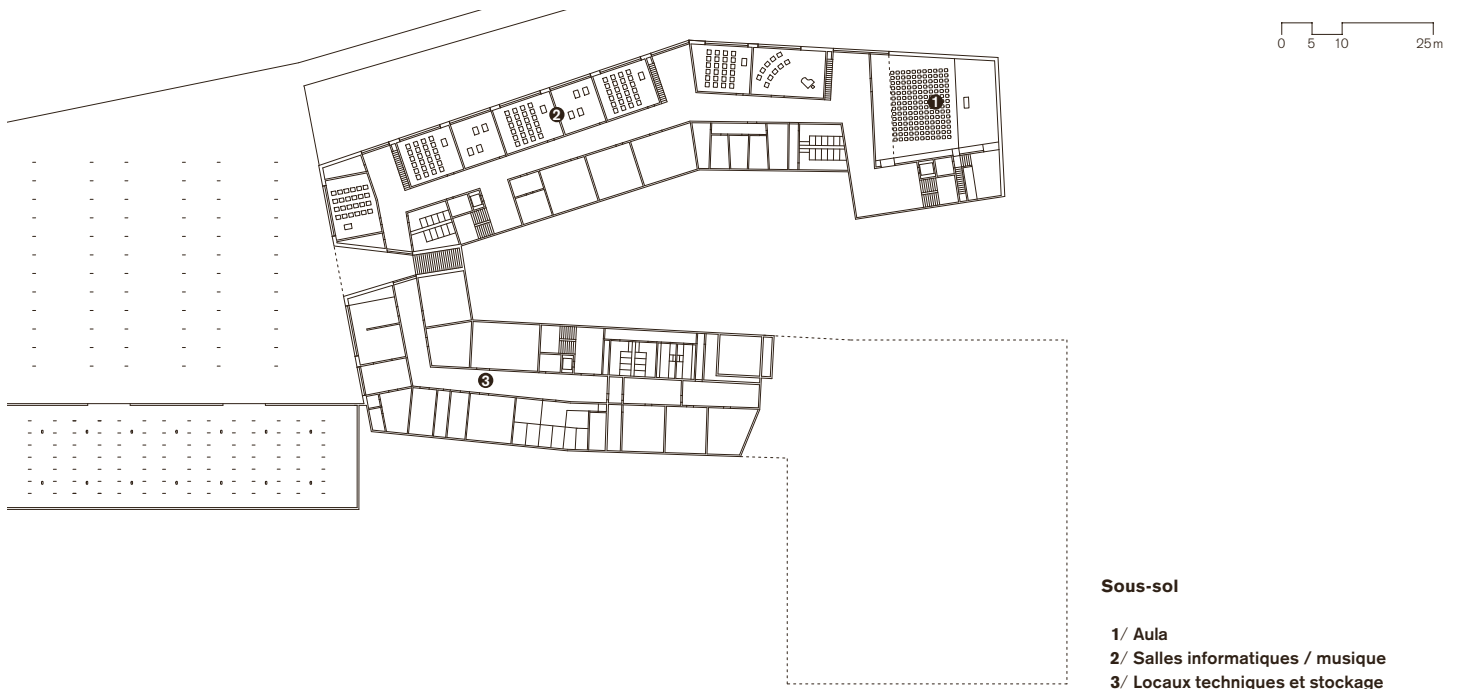
Du jury de Payerne, je me souviens de l'unanimité qui s'est déclarée relativement tôt en faveur d'un projet fascinant mais aussi exigeant: une forme étrange de prime abord, que je n'arrivais pas à classer parmi les nombreux archétypes scolaires; une forme qui me faisait songer à certains projets expressionnistes de Hugo Häring ou de Hans Scharoun et qui, par conséquent, ne connotait pas forcément la dimension publique et représentative de l'architecture scolaire. Une forme étrange, certes, mais aussi parfaitement séduisante par la richesse spatiale qu'elle engendrait, par

sa capacité d'intégration dans le contexte et par sa redoutable efficacité, capable qu'elle était de compacter sans le dénaturer un programme d'une ampleur exceptionnelle. Une forme enfin particulièrement bien mise en valeur par un langage épuré, presque minimaliste, dépourvu de rhétorique.

Lorsque j'ai visité le chantier presque terminé du projet des architectes Mattias Boegli et Adrian Kramp, j'avais bien entendu à l'esprit ces images mais je dois reconnaître que ma première impression a néanmoins été celle d'une considérable surprise face à la taille du bâtiment; passé ce premier effet un peu déroutant m'a gagné progressivement l'impression de « déjà vu », de bien connaître le bâtiment, au fur et à mesure que je retrouvais les caractéristiques qui m'avaient séduit lors du concours, cet indéniable mélange de force et de simplicité.

Face à moi se dressait un bâtiment à forte connotation murale, défini par des pans exempts de toute modénature, uniquement percés d'ouvertures rectangulaires et horizontales aux dimensions volontairement exagérées de façon à marquer à la fois leur répétition et leur singularité.

L'effet recherché déjà au niveau du concours se précisait maintenant sous la lumière: celui d'une masse à laquelle les contours pliés conféraient certes un façonnage unique, mais dont la logique intégrait des référents contextuels – une masse creusée de manière à façonner une cour de référence, à créer un cadre pour le paysage, enfin, à établir, par des géométries savantes, des points de vue toujours différents dans les parcours internes.



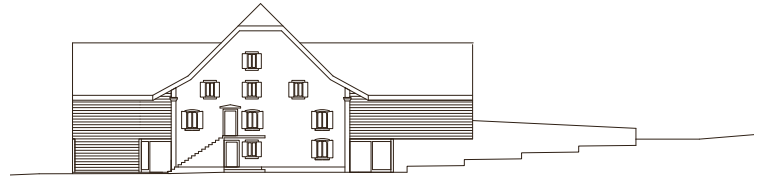
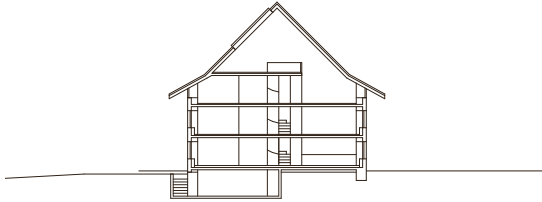
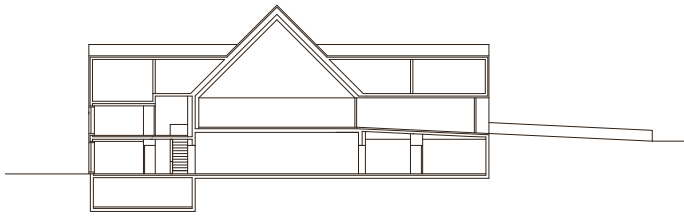
En me promenant, j'ai pu ainsi tester l'efficacité de certains dispositifs architecturaux au même titre que j'ai pu apprécier la qualité d'autres espaces auxquels j'avais apporté moins d'attention durant le jury de concours, notamment les salles de sport et la belle coupe qui les façonne.

Si ces observations me ramenaient inlassablement aux images du projet initial, mon jugement critique s'en distançait peu à peu, glissant furtivement de l'analyse vers l'émotion poétique, mouvement induit par la conviction que le bâtiment avait maintenant une sorte de vie propre, un peu à la manière de la métaphore kahnienne : « le bâtiment exprime ce qu'il veut être ».

Ce sentiment m'a peut-être été inspiré par l'expérience concrète de la visite in situ dominée par une série d'impressions inhérentes à la perception du construit – la couleur et la texture des matériaux sous le contraste de la lumière et de l'ombre, le vent froid qui traverse la cour, les odeurs furtives dans l'air, entre autres. Des facteurs qui font que l'objet architectural « vit et respire » et, par-là, assume une sorte d'identité particulière, à la fois sensible et climatique, phénomène difficilement perceptible au stade du projet.

L'apprentissage du chantier et des exigences de la matérialité, la perception de la nature des lieux et de leur climat sont en effet des expériences d'architecture incontournables. Car si on se plaît dans l'imaginaire, on recherche aussi intensément le réel et l'acte de construire, cette rare chance que de tels concours offrent souvent à de jeunes architectes.

0 5 10 20m



Coupe sur espace culturel
Coupe sur logement

Façade nord-ouest
Façade sud-ouest

Un établissement taillé sur mesure

THIERRY MAIRE – DIRECTEUR DU GYMNASSE INTERCANTONAL DE LA BROYE

Rien ne se serait opposé à créer un collège/gymnase à Estavayer-le-Lac qui accepte les élèves de la Broye vaudoise ; c'était déjà le cas des collèges de la ville de Fribourg, à certaines conditions.

On aurait aussi pu sceller un accord afin de permettre aux élèves de la Broye fribourgeoise de s'inscrire dans un gymnase vaudois, situé par exemple à Payerne ; de tels arrangements existent dans le Chablais vaudois pour des élèves valaisans.

Toutefois, l'innovation a pris une autre voie, par la mise en chantier du Gymnase intercantonal de la Broye – le GYB de son petit nom. Il a alors fallu définir une procédure particulière, des instances propres, une convention intercantonale ... bref constituer de manière originale une institution indépendante. On pourrait croire à première vue que la solution la plus lourde a été retenue. C'est pourtant une réponse parfaitement adaptée à la situation particulière de la région de la Broye.

En effet, la région de la Broye n'est pas simplement marquée par la proximité de la frontière cantonale ... la Broye elle-même est frontière, tant cette diversité s'insinue entre ses villages, s'insère dans ses mentalités et fait son chemin dans le quotidien de ses habitants. Dans ce sens, la création du Gymnase intercantonal de la Broye et de sa réglementation propre répond parfaitement au contexte particulier de la région. Il s'agit de rassembler par-delà les frontières existantes, d'offrir aux élèves vaudois et aux élèves fribourgeois une formation de qualité qui tienne compte de leur cursus scolaire respectif dans le respect du patrimoine propre à chacune de ses composantes cantonales.

Une réglementation particulière

La Convention intercantonale sur la création et l'exploitation du Gymnase intercantonal de la Broye (CIGB) a été ratifiée conjointement en décembre 2002 par le Grand Conseil du canton de Vaud et le Grand Conseil du canton de Fribourg. Cette loi définit les principales règles de fonctionnement du GYB, tant en matière d'organisation des études que de statut du personnel, ou encore en ce qui concerne l'organisation de l'établissement, l'entretien des bâtiments, la répartition des frais de fonctionnement.

Ainsi le GYB est-il défini comme un établissement de droit public doté de la personnalité juridique. Le Conseil du Gymnase constitue son autorité suprême. Les Conseillères d'Etat Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation et de la jeunesse, et Isabelle Chassot, directrice de l'Instruction publique, de la culture et du sport, en alternent la présidence qui est actuellement assumée par cette dernière.

Le statut du personnel du Gymnase intercantonal est défini dans le Règlement du personnel et de la prévoyance professionnelle (RPPP) du 22 mars 2005. La définition d'un statut propre au GYB vise à garantir l'équité au sein de l'établissement. Cette visée fondamentale conduit à se distancer dans un certain nombre de cas de la législation de l'un ou l'autre des deux cantons, le choix se portant alors sur des valeurs moyennes par rapport à l'une et l'autre des lois cantonales.

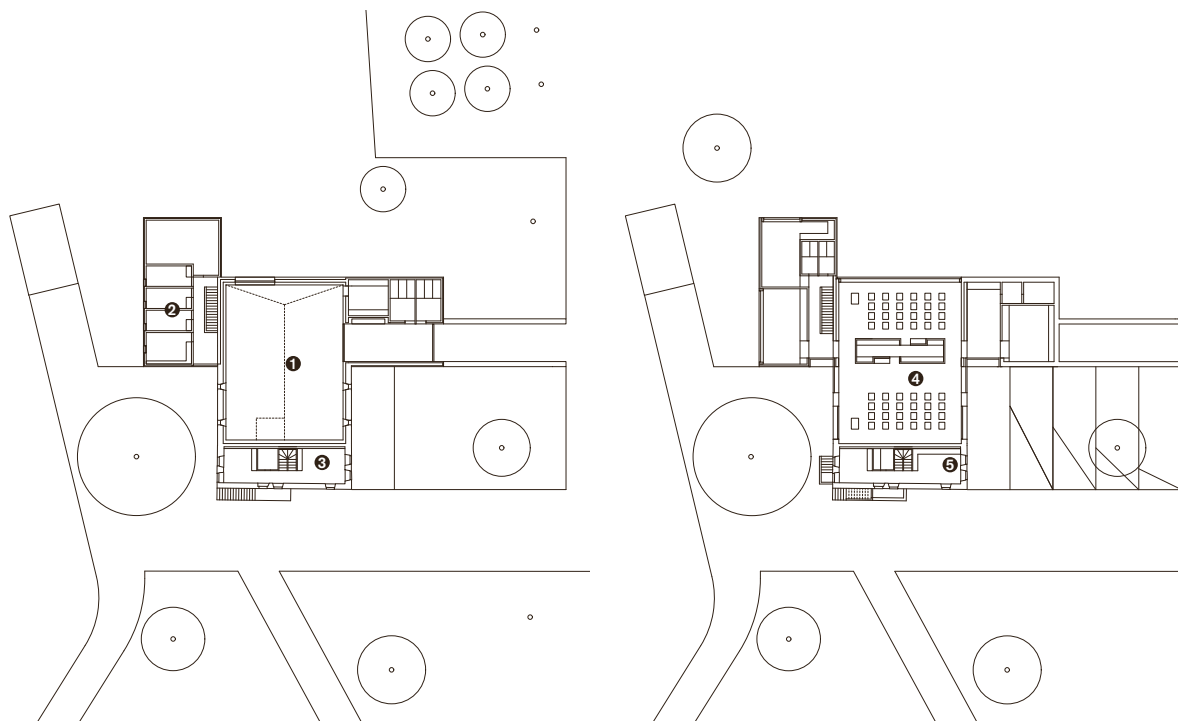
0 5 10 20m

Etage

- 1/ Espace culturel
- 2/ Services auxiliaires
- 3/ Appartement du concierge

Rez-de-chaussée

- 4/ Atelier de dessin
- 5/ Appartement du concierge



Des formations intercantionales

Le Gymnase intercantonal de la Broye assure les formations aux titres suivants :

- › certificat de maturité
- › certificat de culture générale
- › diplôme d'études commerciales
- › maturité professionnelle commerciale, suite au diplôme d'études commerciales.

Chacun des titres ci-dessus fait l'objet d'une reconnaissance par la Confédération suisse ou par la Conférence des directeurs de l'instruction publique suisse (CDIP). La définition du cadre général de la formation menant à chaque titre est donc l'objet d'accords réunissant les cantons au-delà de leurs particularités. Il n'en demeure pas moins qu'une marge de décision et d'adaptation est laissée à chaque canton.

Dans ce contexte, le GYB s'est largement inspiré des éléments existant dans les cantons de Vaud et de Fribourg pour organiser ses filières de formation. Comme c'est le cas pour les autres domaines, il en a ensuite opéré la synthèse dans le Règlement général du Gymnase intercantonal de la Broye (RGYB), adopté par le Conseil du Gymnase le 2 décembre 2004.

Quelques principes peuvent être ainsi illustrés :

- › Chaque fois qu'une option ou un choix est offert dans les deux cantons, alors il est aussi offert au Gymnase intercantonal.
- › Lorsque les choix des deux cantons sont très différents, il s'agit parfois de retenir l'organisation propre à un canton.
- › Enfin, il a fallu parfois trouver des solutions innovantes pour tenir compte du caractère propre du GYB. C'est particulièrement le cas de la grille horaire de l'école de maturité et des plans d'études qui

et sont associés pour permettre aux élèves fribourgeois d'obtenir leur certificat de maturité en quatre ans alors que les élèves vaudois suivent un cursus de trois ans seulement.

L'ensemble de ces mesures aboutit à la définition d'une structure de formation originale, respectant les cadres fixés par les règlements suisses de reconnaissance des titres, puisant largement aux sources de chacun des deux cantons et présentant sa cohérence propre.

Un projet pour la Broye

C'est ainsi que se concrétise aujourd'hui le vote de mai 2003 où la population des cantons de Fribourg et de Vaud a plébiscité la création du Gymnase intercantonal de la Broye.

A ce jour, environ 300 élèves sont attendus pour la rentrée des cours, le 29 août 2005 au matin. Ils seront environ 800 à terme, en août 2008. Parmi eux, la moitié sont domiciliés sur une ligne de train, à 15 minutes au plus de la gare de Payerne, alors qu'ils auraient dû effectuer auparavant un trajet de 40 minutes environ.

Pour la première fois, des enfants de cette région, habitant deux villages voisins, de chaque côté de la frontière cantonale, vont se retrouver dans la même classe pour étudier ensemble. A n'en pas douter, cet événement va modifier la perception que la jeune génération aura de notre région. Elle va aussi contribuer à tisser des réseaux de compétences plus denses dans cette Broye intercantonale.

L'artiste Isabelle Krieg, lauréate du concours artistique, a relu les façades du bâtiment principal comme des falaises entourant un bras de rivière; aussi son œuvre d'art occupe-t-elle tout le sol de la cour centrale pour y symboliser l'eau. C'est sur cette métaphore que se construit le GYB: la rivière, ligne de frontière placée en son cœur, constitue le point de rencontre de l'ensemble.



1/ Espace culturel «la Blancherie»
2/ Bibliothèque salle de lecture
3/ Restaurant

Principales étapes du projet

91
Un groupe de travail régional et informel publie un rapport évoquant l'idée de la création d'un «Gymnase broyard» vaudois et fribourgeois.

92
Résolution de la Communauté régionale de développement fribourgeois et vaudois de soutenir la réalisation d'un Gymnase intercantonal broyard et de solliciter l'appui de leur gouvernement respectif.

Nomination par la Communauté d'un groupe de travail chargé d'examiner l'étude du projet d'un Gymnase intercantonal de la Broye.

93
Reconnaissance officielle par les deux Conseils d'Etat du groupe de travail et désignation de deux groupes de liaison cantonaux.*

* Ont fait partie de ces groupes :

Pour Fribourg

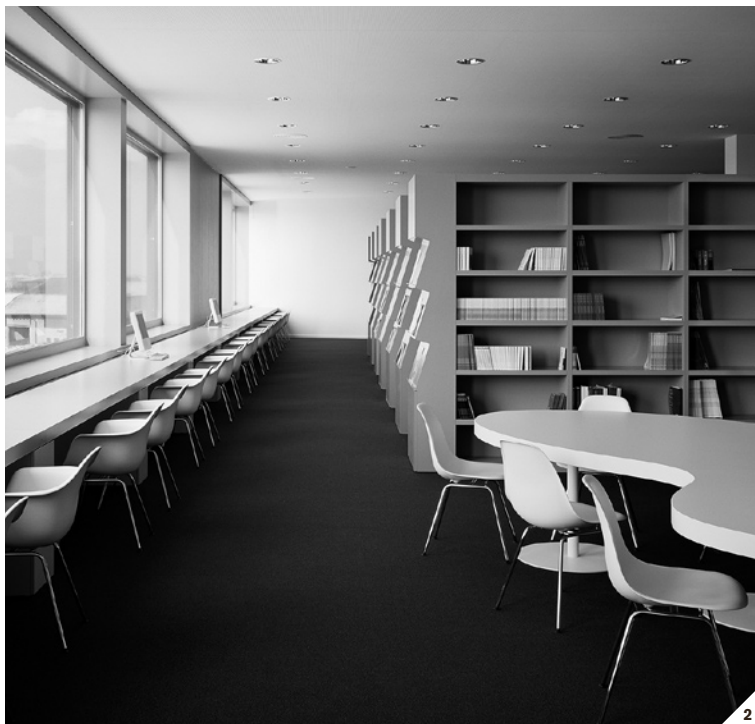
M. Jean-Luc Baechler, préfet, président de la commission, Estavayer-le-Lac ;
Mme Brigitte Clément Oberson, députée, Montagny-la-Ville ;
M. Pascal Corminboeuf, président ASCOBROYE, Domdidier ;
M. François Sallin, chef du Service de l'enseignement secondaire supérieur ;
M. Jean-Marcel Juriens, directeur du C.O. de la Broye ;
M. Jean Murith, inspecteur du C.O. ;
Mme Thérèse Meyer, syndic, Estavayer-le-Lac.

Pour Vaud

M. Samuel Badoux, préfet, vice-président de la commission, Moudon ;
Maître Philippe Bosset, notaire, Avenches ;
M. Ernest Bucher, ingénieur, Payerne ;
M. Jean-Edouard Buchter, enseignant à Payerne, secrétaire de la commission Montborget ;
Mme Ginette Loup, députée, Montmagny ;
M. René Durussel, directeur de l'enseignement secondaire ;
M. François Bruand, président du GPESS, directeur du CESSNOV ;
M. Serge Loutan, adjoint au directeur de l'enseignement secondaire.

94
Nomination par les deux Conseils d'Etat d'un groupe de travail institutionnel intercantonal chargé de poursuivre et préciser l'étude relative à un établissement d'enseignement secondaire supérieur intercantonal dans la Broye.*

Rapport intermédiaire du groupe de travail intercantonal. Les deux Conseils d'Etat décident de poursuivre l'étude de sites proches du nœud de communication de Payerne, délimitent la zone de recrutement, approuvent le calendrier d'étude et de réalisation, déterminent la forme juridique de l'établissement public autonome doté de la personnalité morale.



2



3

* Ont fait partie du groupe de travail institutionnel :

Délégation fribourgeoise :

M. François Sallin puis Werner Kull, chef du service de l'enseignement secondaire supérieur ;
 M. Bernard Brünisholz puis Charles Ducrot, responsable des constructions scolaires ;
 M. Laurent Passer, chef du service juridique ;
 M. Jean Murith puis Jean-Michel Steinmann, inspecteur des écoles du secondaire I ;
 M. Charles-Henri Lang, architecte cantonale.

Délégation vaudoise :

M. René Durussel puis Philippe Lavanchy, chef du service de l'enseignement secondaire supérieur et de la formation ;
 M. François Bruand, directeur du gymnase d'Yverdon ;
 M. Serge Loutan, adjoint du directeur de l'enseignement secondaire ;
 M. Alexandre Antipas, architecte, chef de projet au SIPAL ;
 M. Filip Grund, chef du service du personnel.

96/97
 Consultation auprès des communes et confirmation de l'aire de recrutement proposée.

97
 Deuxième rapport intermédiaire du groupe de travail intercantonal et notamment définition du site de la Blancherie à Payerne.

Protocole d'accord, convention intercantonale et promesse d'achat du terrain signée par les Conseils d'Etat.

98
 Rapport commun présenté par les deux Conseils d'Etat aux Grands Conseils fribourgeois et vaudois.

La commission interparlementaire des Grands Conseils des cantons de Vaud et Fribourg prend acte du rapport à l'unanimité.

Approbation du rapport par les deux Grands Conseils.

99
 Plan directeur localisé et plan partiel d'affectation mis à l'enquête, puis acceptés par le conseil communal de Payerne.

Le Groupe institutionnel intercantonal est chargé de poursuivre les travaux.

00
 Après avoir siégé séparément d'abord, puis ensemble pour le concordat, les Commissions parlementaires vaudoise et fribourgeoise acceptent le projet autorisant les Conseils d'Etat à adhérer au concordat régissant l'achat du terrain et accordant un crédit d'étude.

01
 Résultats du concours d'architecture projet « Barre-Brise » primé et retenu.

02
 Mise au point du projet.

03
 Demande du crédit d'ouvrage aux Grands Conseils et référendum financier.

JUIN
 Début des travaux.

SEPTEMBRE
 Pose de la première pierre.

04
AVRIL
 Fin du gros-œuvre.

05
30 SEPTEMBRE
 Inauguration.







1



3



- 1/ Couloir salles de sport
- 2/ Ferme de la Blancherie
- 3/ Espace détente
- 4/ Salle polyvalente



PUBLICATION COMMUNE**SERVICE IMMEUBLES, PATRIMOINE ET LOGISTIQUE**

10, place de la Riponne CH-1014 Lausanne

SERVICE DES BÂTIMENTS

32, Grand-Rue CH-1705 Fribourg

GRAPHISME
hersperger.bolliger
VeveyIMPRESSION
Les Presses Centrales
LausannePHOTOGRAPHIE
Georg Aerni
Zurich**Coûts de l'opération***

Y COMPRIS TVA À 7.6% / INDICE OFS AVRIL 2005 : 119.5

CFC	LIBELLÉ	MONTANT	%
0	Terrain	3'390'049.00	0.00
1	Travaux préparatoires	782'198.75	1.13
2	Bâtiment	52'189'443.25	75.69
3	Equipements d'exploitations	3'888'448.65	5.64
4	Amenagements extérieurs	5'775'553.00	8.38
5	Frais secondaires	2'242'450.15	3.25
9	Ameublement et décoration	4'073'687.20	5.91
COÛT TOTAL CFC 1-9		68'951'781.00	100.00
COÛT TOTAL Y COMPRIS TERRAIN		72'341'830.00	

COMITÉ DE PROJET ET COMMISSION DE CONSTRUCTION**VAUD**

PHILIPPE BIELER, puis FRANCOIS MARTHALER

CONSEILLERS D'ÉTAT

ALEXANDRE ANTIPAS

CHEF DE PROJET AU SIPAL

FRANCOIS BRUAND

ANCIEN DIRECTEUR DU GYMNASSE D'YVERDON

MICHEL ROULIN

SYNDIC DE PAYERNE

JEAN-FRANCOIS CHARLES

ADJOINT À LA DGVD

THIERRY MAIRE

DIRECTEUR DU GYMNASSE

FRIBOURG

CLAUDE LAESSER, puis BEAT VONLANTHEN

CONSEILLERS D'ÉTAT

CHARLES-HENRI LANG

ARCHITECTE CANTONAL

WERNER KULL, puis NICOLAS RENEVEY

CHEF DE SERVICE DU SECONDAIRE II

CHARLY HAENNI

DÉPUTÉ AU GRAND CONSEIL

CHARLES DUCROT

RESPONSABLE DES CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

BERNARD POCHON

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA DAEC

MANDATAIRES**ARCHITECTES ET PILOTE DU CONSORTIUM**

_BOEGLI_KRAMP ARCHITECTES S.A. FRIBOURG

ARCHITECTES EPF HES SIA SWB

DIRECTION DES TRAVAUX

ATELIER D'ARCHITECTURE

DOMINIQUE ROSSET S.A. FRIBOURG

INGÉNIEUR CIVIL

ZPF INGENIEURE AG BÂLE

INGÉNIEUR CVS

GRUNEXO AG BÂLE

INGÉNIEUR E

EAG BASEL AG BÂLE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

_BOEGLI_KRAMP ARCHITECTES S.A. FRIBOURG

W&S LANDSCHAFTSARCHITEKTEN BSLA

SOLEURE

PHYSIQUE DU BÂTIMENT

MBJ BAUPHYSIK + AKUSTIK AG KIRCHBERG

ARTISTE

ISABELLE KRIEG ZURICH

PLANIFICATION CUISINE

TERCIER BUREAU DE PLANIFICATION

LE MONT-SUR-LAUSANNE

CONCEPT INFORMATIQUE

EVOK ALTERN8 S.A. FRIBOURG

GÉOMÈTRE

BUREAU D'INGÉNIEUR / GÉOMÈTRE OFFICIEL

MICHEL PERRIN PAYERNE

Ratios*

*(SELON DÉCOMPTE PROVISoire À L'ÉTAT DE JUIN 2007)

Surface de plancher (SP)	m ²	21'590	
Surface utile principale (SUP)	m ²	10'405	
Surface utile secondaire (SUS)	m ²	1'310	
Volume selon SIA 116	m ³	106'800	
Volume selon SIA 416	m ³	96'340	
Nombre d'élèves		960	
Nombre salles de classes polyvalentes		40	
Ratio SUP/SP		0.48	
Ratio SUP/élève	m ² /élève	10.8	
Ratio SP/élève	m ² /élève	22.5	
Ratio SUP/classe	m ² /classe	260	
Ratio SP/classe	m ² /classe	540	
Coût par m ² de surface de plancher (SP)	CFC 2	Fr/m ²	2'417.00
	CFC 1-9	Fr/m ²	3'351.00
Coût par m ³ SIA 116	CFC 2	Fr/m ³	489.00
	CFC 1-9	Fr/m ³	677.00
Coût par m ³ SIA 416	CFC 2	Fr/m ³	559.00
	CFC 1-9	Fr/m ³	775.00
Coût par élève CFC 1-9		Fr/élève	75'356.00
Coût par classe CFC 1-9		Fr/classe	1'808'546.00
Parcelle des cantons y compris espace paysager	m ²	31'700	
Espace paysager sur parcelles de la commune	m ²	env. 13'300	
Total	m ²	env. 45'000	